

La fête des brandons : à Payerne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

La fête des Brandons

à Payerne.

Cette fête, dont il ne faut chercher l'origine que dans les nombreuses superstitions du culte païen, a persisté jusqu'ici dans la vallée de la Broye, ainsi que sur la rive fribourgeoise et vaudoise du lac de Neuchâtel.

Quel bonheur pour les jeunes gens de ces contrées d'aller plusieurs jours à l'avance faire des provisions de bois mort dans la forêt, et comme chacun rivalise de zèle pour faire un bûcher plus grand que celui du village voisin.

Au dire des personnes qui ont assisté à la fête des Brandons de la vallée de la Broye, l'aspect de tous ces feux illuminant chaque sommité a quelque chose de vraiment féérique.

Mais on ne se borne pas à ces feux de joie, paraît-il, on se livre à des mascarades, des danses qui ne plaisent guère à une certaine partie de la population. De là, une pétition à la Municipalité de Payerne, demandant la suppression de ces réjouissances dont le caractère serait plus ou moins grotesque, si nous en croyons cette pétition dans laquelle nous remarquons ce passage.

Les mascarades, les déguisements en hillons repoussants dont notre chère cité est plus ou moins coutumière, ont pris des proportions effrayantes qui atteignent toutes les couches de la société, tous les âges, les enfants et même les catéchumènes, de telle sorte que du 31 décembre 1891, l'on a pu voir des masques, dont malheureusement beaucoup en état d'ivresse et vraiment hideux.

Le moment est donc venu d'adresser un pressant appel à toutes les personnes qui ont à cœur la prospérité morale et intellectuelle de notre ville, les priant de nous appuyer de leur sympathie en adhérant par souscription à notre appel qui a pour but de demander à l'autorité municipale la suppression des bals masqués, travestissements et mascarades des Brandons, comme aussi d'user du droit que lui confère la loi du 18 mai 1876 pour atténuer à l'avenir, dans la mesure du possible, ces travestissements immoraux dont notre jeunesse ne peut que souffrir grandement.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces allégations et quel sera le sort de la démarche auprès de l'autorité municipale? nous l'ignorons. En attendant la décision de celle-ci, et pour intéresser quelque peu

nos lecteurs, remontons dans le passé et cherchons-y la curieuse origine de cette vieille coutume des *Brandons*.

Comme tous les peuples *celtes*, les anciens Helvétiens professaient la religion des *Druïdes*; ils rendaient un culte aux éléments : à la *terre*, comme mère nourrice de la race humaine; au *feu*, principe vital de la création; à l'*air*, comme au séjour des êtres d'une nature supérieure; à l'*eau*, dont l'écoulement intarissable est le symbole des bienfaits successifs de la Providence.

Ils honoraient aussi les arbres qu'ils regardaient comme une preuve de la force productrice de la nature; le *chêne*, entr'autres, eut les premiers honneurs et l'on connaît la vénération des *Druïdes* pour le *gui* qui croît sur cet arbre. Dans les Alpes, où le chêne ne croît pas, on lui substitua le *sapin*: de là l'usage de planter, le 1^{er} mai, un jeune sapin devant la porte des filles à marier ainsi que sur les fontaines du village et d'y suspendre des guirlandes, quelquefois des œufs récemment pondus.

Ajoutons qu'à côté de cela ils reconnaissaient un être éternel et suprême, admettaient l'immortalité de l'âme et une seconde vie, et regardaient la mort comme divisant en deux portions égales une longue existence.

La voûte des cieux, la profondeur des forêts furent les premiers sanctuaires du culte des *Druïdes*, qui regardaient la nature comme le seul temple digne de la Divinité.

Quelquefois, au milieu des précipices, un cercle de rochers bruts ou de pierres informes formait une enceinte sacrée, et une caverne obscure servait à la célébration des mystères druidiques, inconnus à la multitude.

Lorsque l'Évangile fut prêché dans les Alpes, il fut assez facilement accepté par les populations, mais celles-ci conservèrent néanmoins plusieurs croyances et pratiques superstitieuses que de nombreux siècles n'ont pu effacer.

De là ces feux nocturnes à l'occasion des fêtes religieuses de Noël, des *Rois* et de la *St-Jean d'été*, autour desquels on dansait et sautait en chantant et en se livrant à toutes sortes d'extravagances, scènes qui rappelaient évidemment les

danses bachiques du paganisme où des corybantes, des prêtres saliens, célébraient les solstices et les équinoxes par des orgies et des saturnales.

Les feux qu'on faisait le *dimanche des Brandons* pour célébrer le retour du printemps avaient la même origine que les précédents; nos pères en allumaient ce jour-là sur toutes les collines, et les jeunes gens des deux sexes dansaient à l'entour, « soit pour procurer la fertilité de la terre, soit pour faire de bons mariages dans l'année. »

On portait dans les rues de Lausanne des *fatias*, espèces de torches, fagots ou faisceaux de bois odoriférant, tressés avec de la paille, dans lesquels on mettait de la canelle et autres aromates, et qu'on allumait dans les carrefours pour flatter le nez des passants.

La population se répandait dans les rues bruyantes, les uns portant ces flambeaux aromatiques, les autres assis à la fraîcheur du soir devant le seuil de leur demeure, où ils donnaient à leurs amis de grands festins dont s'était indigné l'austère St-Bernard, qui séjourna à Lausanne vers l'an 1140. Là, circulaient le bon vin du Dézaley et les corbeilles de beignets appelés *pisa-benata*, où le miel remplaçait le sucre, à peine connu dans le milieu du XV^e siècle. Plusieurs promenaient dans les rues ces corbeilles de beignets pour en offrir aux passants. Mais souvent le beignet le plus doré, le plus flatteur contenait des étoupes que quelque plaisant y avait mises pour fatiguer sans fin le palais des gourmands; plus d'une jeune fille savait aussi y cacher un billet, un ruban, un anneau et faire tomber le beignet receleur dans les mains de celui auquel il était destiné.

Mais à cette époque — nous parlons du XV^e siècle — l'amour des plaisirs, du luxe et de la bonne chère prenait des proportions si inquiétantes qu'on restreignit le menu du repas à un quartier de mouton, trois chapons ou quelque chose de semblable; il était défendu d'aller au-delà. Le nombre des convives était aussi limité, et les invitations devaient se borner aux frères, sœurs et germains, compère et commère.

Les festins du dimanche des Brandons

et les torches odoriférantes furent supprimés; il fut seulement permis de présenter ce jour-là, devant sa maison, un plat de beignets à ses parents et à ses voisins. Cette dernière coutume a aussi disparu; les feux sur les collines ont seuls persisté jusqu'à nos jours et dans quelques localités seulement.

Villeneuve.

Qui ne connaît Villeneuve, cette charmante petite ville située à l'extrémité méridionale de notre beau Léman, qui semble vouloir la baigner de ses flots d'azur?

Qui n'a contemplé sa délicieuse position au pied des monts d'Arvel, qui se dressent majestueusement derrière elle comme pour la protéger contre les rafales et les vents déchaînés?

Qui n'a admiré ses verdoyants coteaux tout sillonnés de pampres?

Si cette petite cité ne s'est point acquise de célébrité, comme ses voisines, par la salubrité de son climat, si elle n'est point enrichie par la foule d'étrangers qui viennent séjourner dans les environs, elle n'en est pas moins connue par la beauté de son paysage et la renommée justement méritée de ses crus.

Villeneuve, étant plutôt agricole que commerçante, est une petite ville tranquille, paisible. Le commerce y prospère et y fleurit; il suffit de citer les fabriques de gyps et de ciments de Grandchamp, les carrières d'Arvel, dont les produits sont très appréciés et répandus.

Si la gent étrangère ne séjourne pas volontiers dans ses murs, la cause en doit être attribuée au voisinage de Montreux, où les hôtels et pensions rivalisent de luxe et d'agrément, où les distractions et plaisirs de tout genre abondent, où le va-et-vient est continu, où, enfin, le genre de ville apparaît plus grandiosement.

Bien des personnes ont estimé que cette pénurie d'étrangers à Villeneuve provenait des fièvres occasionnées par les eaux stagnantes des marais qui l'entourent; elles ont eu raison peut-être; mais aujourd'hui l'on peut dire sans ostentation que ces dangers, si jamais ils ont existé, ont pour toujours disparu, l'abaissement du niveau du lac ayant eu pour effet le dessèchement complet de ces marais et comme conséquence l'assainissement notable de la contrée.

Si vous parcourez l'intérieur de la ville, vous la trouverez très propre et de bon goût; une grande et large rue, droite comme un cordeau, en occupe le milieu, puis devant et derrière celle-ci d'autres rues lui sont parallèles, et enfin, au bord du lac, une autre rue, bordée de jolies promenades plantées de marronniers et d'accacias encadrant les deux ports. Au nord de la ville, le torrent de la *Tinière* amène du Col de Chaude ses flots impétueux; au midi, les eaux paisibles de l'*Eau-Froide* viennent se mêler aux ondes limpides du lac. Les deux ports, où parfois plusieurs bateaux jettent leurs ancres pour la nuit, font de Villeneuve un véritable port de mer.

A un kilomètre du rivage se trouve la charmante petite île de Peilz, que couronnait jadis trois arbres plusieurs fois séculaires et qui ont maintenant fait place à des jeunes qui abriteront plus tard sous leur feuillage les nombreux visiteurs qui s'y rendent.

Villeneuve est intéressante à plus d'un titre. M. Martigniez, à qui nous empruntons quelques détails, nous dit qu'elle existait déjà du temps des Romains. Elle portait alors le nom de *Pennilucus*, sur lequel on a hasardé bien des étymologies dont aucune n'a paru pleinement satisfaisante. Elle figure sous ce nom comme station dans les anciens itinéraires de l'empire romain.

Elle était d'après l'itinéraire d'Antonin à treize ou quatorze milles de St-Maurice (Tarnaia) et à neuf milles de Vevey (Viviscum). La route romaine qui la traversait passait par Roche, Aigle, Ollon, Villy, Sallaz, le Bévieux, Bex et franchissait le Rhône à Massongex, où l'on pouvait voir, aux eaux basses, de grosses pierres qui servaient de fondement au pont romain.

Pennilucus, placé sur la route qui conduisait de l'Helvétie occidentale en Italie à travers le St-Bernard (autrefois le Mont-Jou), fut exposée aux invasions des Barbares qui amenèrent la ruine de Vevey et des lieux environnants, dans les temps qui suivirent le déclin de l'empire. On retrouvait autrefois à la Muraz, dans le voisinage de Villeneuve, de nombreux restes d'antiquités, qui attestaient dans ces lieux la présence du peuple-roi.

Au moyen-âge, l'ancien *Pennilucus* avait complètement disparu. Son nom même était oublié. Le lieu où est bâti Villeneuve s'appelait *Compengie*. Il y avait là une église, sous le vocable de St-Paul, qui servait au culte pour la population éparsée dans les environs ou réfugiée dans la montagne pour se mettre à l'abri de nouveaux dangers. Cette église existait dès 1166; à cette date, l'évêque de Lausanne, Landry de Durnès, ou plutôt de Dornach, en fit cession à l'abbaye de Haut-Crêt, de qui elle a relevé dès lors. A la fin du XII^e siècle, Thomas, comte de Savoie, donna au même monastère la terre de Grandchamp qui comprenait le territoire qui, de Chillon, s'étend jusqu'à Villeneuve.

L'architecture actuelle de l'église présente encore des parties considérables appartenant au XIII^e siècle, mêlées à d'autres qui ne datent que du XVI^e. Blavignac, dans ses intéressantes études sur l'architecture sacrée du IV^e au X^e siècle dans les évêchés de Lausanne, de Sion et de Genève, a jadis attiré l'attention sur la singulière figure priante, sorte de statue, qui forme le couronnement d'un contrefort au midi de cette église, ainsi que sur ses clefs de voûte. Deux portent les quatre premiers mots abrégés de la salutation angélique. Une autre, très ornementée, sous la voûte principale de la nef, a aussi quelques lettres gravées, peut-être est-ce aussi la même salutation, tandis que la dernière reproduit le même monogramme du Christ que ceux des vitraux.

Un des maîtres verriers zurichois, M. Charles Wehrli, à Aussersihl, a terminé dernièrement, d'une façon très heureuse, la restauration de la verrière du chœur de l'église de St-Paul. Ce travail était particulièrement difficile, en ce qui ne restait que certaines parties des vitraux primitifs; en quelques places même, seulement des fragments à intercaler dans l'œuvre nouvelle, en donnant à celle-ci les tons adoucis et le genre de dessin de ce que le temps et les iconoclastes avaient laissé subsister de l'œuvre du XIV^e siècle.

M. Wehrli a pleinement réussi dans cette entreprise et Villeneuve est à féliciter du

goût artistique qu'elle a montré en cette occasion, en faisant restaurer cette ancienne verrière, plus qu'à demi détruite, plutôt que d'en acheter une neuve.

L'église ne possède pas d'orgue; il est fortement question cependant d'y en installer un. Un comité s'est constitué dans ce but.

Longtemps on a été incertain sur le temps où se sont élevés les murs et les édifices de la ville actuelle. Aujourd'hui nous sommes plus avancés. D'après M. Wurstenberger, dans les chartes qui accompagnent son savant ouvrage sur l'histoire du comte Pierre, le comte de Savoie Thomas aurait accordé, en 1214 déjà, au mois d'avril, des franchises aux citoyens et habitants de *Villeneuve de Chillon*. De là est venu évidemment le nom que cette ville a porté dès lors.

Le comte Thomas avait compris, en prince sage, l'avenir réservé à la ville nouvelle par sa position au bord du lac et sur la route la plus fréquentée pour communiquer avec l'Italie par l'Helvétie occidentale. C'était aussi un lieu admirablement placé pour recevoir une douane qui, dans ces temps reculés, était l'une des sources les plus abondantes des revenus du prince.

Aymon, quatrième fils du comte Thomas, reçut en apanage le Chablais. Il est appelé dans les chartes seigneur d'Agaune. En 1236, ce prince, d'une santé débile, fonda un hôpital à Villeneuve, afin de donner des soins aux nombreux marchands et pèlerins qui passaient journellement pour aller en Italie ou en revenir. Le nombre s'était augmenté depuis que la maison de Savoie dominait les débouchés des Alpes par le Mont-Jou et procurait aux voyageurs une sécurité inconnue dans les temps antérieurs.

Aymon avait fondé une chapelle dans l'hôpital, ce qui amena des démêlés avec le couvent de Haut-Crêt qui revendiquait pour l'église paroissiale une grande partie des offrandes des fidèles et des voyageurs. Ce différend fut assoupi par un arbitrage confié aux abbés d'Aulps, de St-Maurice et de Hautecombe, qui fixèrent les droits respectifs des parties.

La résidence ordinaire d'Aymon de Savoie était le château de Chillon, pour lequel il prêtait hommage à l'évêque de Sion. L'évêque, à son tour, faisait hommage à Aymon pour les droits régaliens de son évêché. Il y eût un moment où la guerre s'alluma entre les deux parties. Elle avait été suscitée par le pillage que se permettaient les Valaisans sur les marchands qui voyageaient leur pays, ce qui détournait les voyageurs de cette route et privait la douane de Villeneuve de ses revenus.

Aymon mourut en 1242 à Chouex, près de Monthey, dans un site charmant, où il avait choisi sa demeure. Il légua sa maison de Chouex à l'abbaye de St-Maurice et fut enseveli dans la chapelle de l'hôpital de Villeneuve. Après la mort d'Aymon, l'hôpital continua de recevoir des donations pieuses, à cause des nombreux services qu'il rendait aux pèlerins et aux voyageurs. Entr'autres, Boniface de Savoie lui légua quarante livres en 1266 et Pierre de Savoie vingt livres.

Un manuscrit du XIII^e siècle, attribué à A. de Joffrey, de Vevey, nous dit ce qui suit sur Aymon de Savoie:

« Un prince de Savoie, Aymon, étant devenu lépreux, vint s'établir à Villeneuve, tant pour